

(1)

(N^o 300.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1855.

Concession d'un chemin de fer de Tubise aux Acren, par Enghien ⁽¹⁾.

*Amendement présenté par MM. DE PORTEMONT, DE NAEYER, DE RUDDERE DE TER
LOKEREN, MOXHON, DE DECKER, MASCART, LELIÈVRE et TREMOUROUX.*

ARTICLE UNIQUE.

Le Gouvernement est autorisé à accorder aux sieurs Joseph-Emmanuel Zaman, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, et François Coppens, architecte et propriétaire à Bruxelles, la concession *d'un chemin de fer partant de Tubise, passant par Enghien, et se dirigeant vers Grammont ou vers les deux Acren*, aux clauses et conditions de la convention et du cahier des charges du 28 janvier 1853, annexés à la présente loi.

(¹) Projet de loi, n^o 457.
Rapport, n^o 280.
